

PROCÈS-VERBAL DE DÉCISION DE L'ASSOCIÉE UNIQUE

Société 2 BRA — SASU — Capital 200 € — RCS Fréjus 105 453 187

RÉUNION DE L'ASSOCIÉE UNIQUE

L'an deux mille vingt-six, le **15 juin 2026**,

Madame **CAMANO Maria Grazia**, née le 20 novembre 1965 à Catania (Italie), de nationalité italienne, demeurant au 42 Rue Auguste Renoir, 83300 Draguignan, agissant en sa qualité d'**Associée Unique** de la société **2 BRA**, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 200 euros, dont le siège social est fixé au 129 Rue Albert Einstein, 83600 Fréjus, immatriculée au RCS de Fréjus sous le numéro **105 453 187**,

a pris les décisions suivantes, conformément aux dispositions des articles 13 et 14 des statuts de la société et aux articles L.227-1 et suivants du Code de commerce :

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de la cession de la totalité des actions de la société 2 BRA à Monsieur GUL Mehmet Gurkan ;
2. Prise d'acte de la fin de mandat de la Présidente, Madame CAMANO Maria Grazia ;
3. Nomination de Monsieur GUL Mehmet Gurkan en qualité de nouveau Président ;
4. Mise à jour des statuts consécutive au changement d'associé unique et de Président ;
5. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

PREMIÈRE RÉOLUTION

Approbation de la cession de la totalité des actions

L'Associée Unique prend acte et approuve la cession de la totalité des actions de la société **2 BRA**, soit **200 actions** d'une valeur nominale de 1 € chacune, représentant **100 % du capital social**, consentie par Madame CAMANO Maria Grazia au profit de Monsieur **GUL Mehmet Gurkan**, né le 20 juillet 1991 en Turquie, demeurant au 346 Rue de la Paix, 83480 Puget-sur-Argens, pour un prix de **deux cents euros (200,00 €)**, avec effet au **15 juin 2026**.

L'Associée Unique constate que cette cession a été régulièrement enregistrée auprès du Service National de l'Enregistrement sous la référence **2026C9998596750** en date du 30 juin 2026, les droits d'enregistrement ayant été acquittés pour un montant de **25 €** (minimum de perception — art. 674 CGI).

Cette résolution est adoptée.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Fin de mandat de la Présidente

L'Associée Unique prend acte de la **fin de mandat** de Madame **CAMANO Maria Grazia** en qualité de Présidente de la société 2 BRA, avec effet au **15 juin 2026**, concomitamment à la cession de la totalité de ses actions.

L'Associée Unique lui donne quitus entier et sans réserve pour l'exercice de ses fonctions depuis la constitution de la société.

Cette résolution est adoptée.

TROISIÈME RÉOLUTION

Nomination du nouveau Président

L'Associée Unique, désormais Monsieur **GUL Mehmet Gurkan** en sa qualité de nouvel associé unique à compter du 15 juin 2026, décide de se nommer lui-même en qualité de **Président** de la société 2 BRA, pour une **durée indéterminée**, à compter du **15 juin 2026**.

Nom et prénom	GUL Mehmet Gurkan
Date de naissance	20 juillet 1991 (Turquie)
Nationalité	Turque
Adresse	346 Rue de la Paix, 83480 Puget-sur-Argens
Pièce d'identité	Titre de séjour pluriannuel n° 8303047839 — valide jusqu'au 26/10/2027
Prise de fonction	15 juin 2026
Durée du mandat	Indéterminée
Rémunération	Non fixée à ce jour — fera l'objet d'une décision ultérieure

Le nouveau Président déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées et n'être frappé d'aucune interdiction de gérer ou d'administrer une société.

Cette résolution est adoptée.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Mise à jour des statuts

L'Associé Unique décide de mettre à jour les statuts de la société afin de refléter le changement d'associé unique et de Président intervenu ce jour. Les statuts mis à jour seront annexés au présent procès-verbal.

Les modifications portent notamment sur :

- L'identité de l'Associé Unique : Monsieur GUL Mehmet Gurkan en lieu et place de Madame CAMANO Maria Grazia ;
- L'identité du Président : Monsieur GUL Mehmet Gurkan ;
- La mise à jour des références statutaires en conséquence.

Cette résolution est adoptée.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs pour formalités

Tous pouvoirs sont donnés au Président, Monsieur GUL Mehmet Gurkan, et au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités légales et administratives requises, notamment :

- Dépôt du formulaire M2 auprès du Guichet Unique (INPI) pour le changement de Président ;
- Publication d'un avis de modification dans un Journal d'Annonces Légales du Var (83) ;
- Mise à jour de l'extrait Kbis auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Fréjus ;
- Mise à jour du registre des mouvements de titres et du compte individuel d'actionnaire ;
- Toutes autres démarches nécessaires à la régularisation de la situation.

Cette résolution est adoptée.

CLÔTURE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le présent procès-verbal a été établi et signé par l'Associé Unique à Fréjus, le **15 juin 2026**.

L'ASSOCIÉE UNIQUE CÉDANTE

CAMANO Maria Grazia

Lu et approuvé



Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »

LE NOUVEL ASSOCIÉ UNIQUE ET PRÉSIDENT

GUL Mehmet Gurkan

Lu et approuvé



Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »

